

PROMOTION 2025 - 2027



**PÔLE DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ
CHU de RENNES**

ECOLE D'INFIRMIER.E.S DE BLOC OPÉRATOIRE

PROJET PÉDAGOGIQUE



PROMOTION 2025-2027

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	
1.1 Mot d'accueil de la Directrice	Page 2
1.1.1. Situation de l'école d'IBODE	
1.1.2. Contexte	
1.1.3. Orientations du projet pédagogique	
1.2 Missions des écoles d'infirmier.es de bloc opératoire	Page 5
1.3 Projet pédagogique de l'école IBODE du CHU de Rennes	Page 6
1.3.1. Définition du métier d'IBODE	
1.3.2. La formation IBODE	
2. DEROULEMENT DE LA FORMATION	Page 7
2.1 Unités d'enseignement	Page 8
2.2 Enseignements théoriques	Page 8
2.3 Enseignements cliniques et politique des stages	Page 9
2.3.1. Parcours de stage	
2.3.2. Organisation du temps en stage	
2.3.3. La planification des stages	
2.3.4. L'accompagnement des étudiant.e.s en stage	
2.3.5. Objectifs et activités de stage	
2.4 Activités et productions spécifiques	Page 13
2.4.1. L'écriture réflexive des pratiques	
2.4.2. L'interprofessionnalité en formation	
2.5 Suivi pédagogique	Page 14
2.5.1. Principe de l'individualisation de la formation	
2.5.2. Les moyens de l'accompagnement	
2.6 Evaluations et obtention du diplôme d'Etat	Page 15
2.6.1. L'évaluation des compétences : les crédits européens	
2.6.2. Les modalités d'attribution des ECTS	
2.6.3. L'obtention du diplôme d'Etat	
2.7 Evaluation de la formation	Page 16
3. CONCLUSION	Page 16
4. ANNEXE : calendrier de scolarité promotion 2025-2027	Page 17

1. INTRODUCTION

1.1. MOT D'ACCUEIL DE LA DIRECTRICE

L'ensemble de l'équipe et tou.te.s les étudiant.e.e.s et étudiant.e.e.s se joignent à moi pour vous souhaiter la bienvenue à l'école d'Infirmier.es de Bloc Opératoire du CHU de Rennes.

1.1.1. SITUATION DE L'ÉCOLE D'IBODE

L'école d'Infirmier.es de Bloc Opératoire fait partie intégrante du Pôle de Formation des Professionnels de Santé (PFPS) inauguré en juin 2017, et qui regroupe 10 écoles et instituts :

Niveau Master (VII) :

- Infirmier.e Anesthésiste Diplômé d'Etat (IADE)
- Infirmier.e de Bloc Opératoire diplômé d'Etat (IBODE)
- Infirmière Puéricultrice Diplômée d'Etat (IPDE)
- Institut de Formation des Cadres de santé (IFCS)
- Ecole de Sages-Femmes (ESF)

Niveau Licence (VI) :

- Institut de Formation en Soins Infirmier.es (IFSI)
- Institut de Formation des Manipulateurs en Électroradiologie Médicale (IFMEM)

Niveau IV :

- Centre de Formation des Assistants de Régulation Médicale (CeFARM)
- Institut de Formation des Aides-Soignantes (IFAS)

Niveau III :

- Institut de Formation des Ambulanciers (IFA)

C'est dans cet environnement animé par un « projet commun, dynamique et moderne » que les quelques 1 350 étudiant.e.e.s se croisent, se rencontrent et se préparent à leurs diplômes.

La coordination générale du PFPS est assurée par Marielle BOISSART, Directrice des Soins – Coordinatrice Générale du GHT Haute Bretagne Formations Initiales.

Le pôle met ainsi à la disposition des étudiant.e.e.s de toutes les filières :

- des moyens pédagogiques actualisés et innovants : centre de ressources documentaires et de recherche, simulation, e-learning,
- des outils et technologies de communication : environnement numérique de travail, lettre du pôle, site internet, réseaux sociaux,
- des espaces confortables et entretenus pour travailler et se détendre, dont l'accessibilité est ajustée, selon l'évolution de la situation sanitaire liée à la Covid 19)
- une Cellule d'appui dédiée à la Vie étudiant.ee pour renforcer la place des étudiant.e.e.s dans la vie du pôle permettant de :
 - . Favoriser votre représentation dans les instances ;
 - . Vous reconnaître comme acteurs et partenaires ;
 - . Encourager et accompagner vos projets ;
 - . Favoriser votre représentativité ;
 - . Améliorer votre vie quotidienne ;
 - . Participer à la création d'une Corporation, regroupant les étudiant.e.e.s de toutes les filières.
- un accompagnement pour les étudiant.e.e.s en situation de handicap.

Connaître le métier, la formation de l'autre est une richesse et un atout. Ainsi des activités entre les étudiant.e.e.s et les formateurs des différents instituts de la filière Master sont organisées au décours des cursus de formation.

Par ailleurs, pour fonctionner dans les meilleures conditions, le pôle sollicite les compétences de différentes personnes : webmaster développeur multimédia, adjoints des cadres hospitaliers (logistique, finances), assistante de coordination et assistantes de filières, personnel hôtelier.

1.1.2. CONTEXTE

La spécialité d'infirmier.e de bloc opératoire a vu le jour et a été instituée il y a une quarantaine d'années par le décret n°71-388 du 21 mai 1971.

Avec l'arrêté du 21 octobre 2001, l'exercice professionnel IBODE s'est élargi à des secteurs associés au bloc opératoire : stérilisation, unité d'hygiène, endoscopie et services où sont pratiqués des actes médicaux invasifs tels que la radiologie interventionnelle ou hémodynamique.

Les pratiques infirmières et particulièrement les pratiques en bloc opératoire évoluent en permanence notamment en lien avec le développement des nouvelles technologies.

Par ailleurs, de nouvelles compétences ont été reconnues par le décret du 27 janvier 2015 relatif aux actes infirmier.es relevant de la compétence exclusive des infirmier.es de bloc opératoire.

En parallèle, le gouvernement poursuit le développement de l'universitarisation des formations paramédicales. L'objectif est d'acculturer les professionnels à une forme de coopération interprofessionnelle dès la formation afin de garantir la qualité des soins et répondre aux besoins de santé des usagers des territoires.

Les travaux menés par les associations professionnelles, le ministère de la Santé et de l'Accès aux Soins et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) ont eu pour objectif de finaliser les blocs de compétences dans lequel l'inter professionnalité et le développement de la recherche prennent une place importante.

La formation IBODE s'inscrit dans cette évolution. C'est dans cette logique, que la réingénierie a vu le jour, actée par le Décret et l'Arrêté du 27 avril 2022 modifiés le 9 mai 2023, avec la première rentrée universitaire de septembre 2022 positionnant l'université en tant que certificateur délivrant un Diplôme d'Etat Universitaire conférant le grade Master.

L'universitarisation des études d'IBODE a permis de les inscrire dans le processus de Bologne (format des études supérieures européennes selon les niveaux L : Licence ; M : Master et D : Doctorat) et de les rendre plus attractives. Cette universitarisation s'accompagne d'un certain nombre de modifications dans la constitution des cursus, qui devraient notamment faciliter le parcours des professionnels demandant une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

1.1.3. ORIENTATIONS DU PROJET PÉDAGOGIQUE

Ce projet pédagogique de l'école d'IBODE 2025-2027 donne l'orientation de la formation souhaitée par l'équipe pédagogique en lien avec les valeurs professionnelles et humanistes que nous prônons pour vous accompagner dans votre construction professionnelle. Il constitue le fil conducteur pour vous former à devenir des infirmier.e.s de bloc opératoire compétents, réflexifs, adaptables et ouverts aux innovations.

Le projet pédagogique se réfère à la réglementation en vigueur, à des courants théoriques et évolue en fonction des réalités contextuelles (sanitaires, médico-sociales, socio-économiques, démographiques...) en constante mutation. Il résulte d'un travail commun avec l'université de Rennes, en cohérence avec l'Arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier.e de bloc opératoire.

Ce projet pédagogique s'appuie sur :

- Les orientations stratégiques et actions prioritaires du Projet Régional de Santé de Bretagne 2023-2028. des Formations Sanitaires et Sociales de la région Bretagne 2023 - 2027 ;
- Le projet d'établissement du CHU de Rennes 2023-2027 en prenant aussi part à la réflexion en cours pour le projet 2023 - 2027 ;
- Le projet stratégique du GHT Haute Bretagne Formations Initiales 2021 – 2025 ;
- Les mesures d'engagement collectif « Ma Santé 2022 » ;
- L'Arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier.e de bloc opératoire ;
- Le Décret no 2022-732 du 27 avril 2022 relatif aux modalités de délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier.e de bloc opératoire et à l'attribution du grade de master ;
- L'arrêté du 9 mai 2023 modifiant l'arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation du diplôme d'Etat d'infirmier.e de bloc opératoire ;

- Décret n° 2023-354 du 9 mai 2023 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives au diplôme d'Etat d'infirmier.e de bloc opératoire ;
- La convention avec l'Université de Rennes, le Conseil Régional qui lie le CHU de Rennes – établissement support de l'école d'IBODE, dans le cadre de la mise en œuvre de la réingénierie de la formation conférant le grade Master ;
- L'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicales et à l'agrément de leur directeur ;
- La démarche d'amélioration de la qualité en formation Qualiopi, pour laquelle l'école est certifiée depuis Novembre 2021 ;

L'infirmier.e de bloc opératoire diplômé d'État exerce dans un environnement en constante évolution sur le plan sociétal, politique, pluri-professionnel, médical et technique.

En exerçant les rôles d'infirmier.e circulant, instrumentiste, aide-opératoire, et assistant de chirurgie, l'infirmier.e de bloc opératoire répond à la fois aux demandes et aux attentes des patients, et des acteurs intervenant au bloc opératoire et dans les secteurs associés.

POUR CONCLURE

Au total, le Pôle des Formations des Professionnels de Santé (PFPS) répond à la volonté de la Direction Générale du CHU de Rennes, de conforter son offre de formations des professionnels de santé au sein du territoire sur la base d'un pôle dédié. L'intention est bien de renforcer une dynamique collective des Instituts et Écoles autour d'un projet fédérateur, soutenu par un pilotage stratégique.

Ainsi, le PFPS incarne aujourd'hui une vision partagée du futur qui témoigne d'une attractivité, d'une modernité et d'une ouverture de ses formations sur la région. Les formateurs proposent des innovations pédagogiques et partagent leurs pratiques entre les différentes filières de formation. *De facto*, les échanges de savoirs entre les professionnels auprès des étudiant.e.e.s permettent de mieux situer chaque métier dans les parcours de soins, parcours de santé et parcours de vie des usagers du système de santé.

Le projet stratégique de pôle pour la période 2021 – 2025 fonde le cadre de nos actions collectives. En cohérence avec le projet d'établissement du CHU de Rennes et grâce à un travail de connexion rapprochée avec la Direction des Soins du CHU de Rennes, ce projet porte des orientations aptes à répondre aux enjeux de l'évolution du système de santé en lien avec la Loi Santé de 2019 et des réingénieries des formations.

Ainsi, le développement de la recherche, des sciences infirmières, du partenariat avec les usagers du système de santé et du numérique constitue un socle fondateur de la politique de formation. Par ailleurs, cultiver la démocratie en santé, l'interprofessionnalité, partager ses expériences et fonder sa pratique sur des données probantes constitue les engagements du pôle pour garantir des soins de qualité, pertinents et efficaces de la part des futurs professionnels de santé.

Je vous souhaite tous mes vœux de réussite et je compte sur votre implication active dans la réalisation de votre projet professionnel.

Marielle BOISSART -Directrice des Soins
Coordonnatrice Générale du GHT Haute
Bretagne Formations Initiales
Coordonnatrice paramédicale de la recherche en soins infirmier.es, de
Rééducation et médico techniques du CHU de Rennes

1.2. MISSIONS des écoles d'infirmier.e(e)s de bloc opératoire

Arrêté de formation du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier.e de bloc opératoire - Art. 2 (Titre 1 – Dispositions Générales)

1. « Former des infirmier.es diplômés d'Etat à la polyvalence des soins infirmier.es en secteur interventionnel quelle que soit la discipline chirurgicale et en secteur associé tel que la stérilisation ;
2. Préparer au diplôme d'Etat d'infirmier.e de bloc opératoire dans les disciplines chirurgicales en bloc opératoire, en secteurs interventionnels, en unité de stérilisation, d'hygiène et de logistique ;
3. Assurer la formation aux actes exclusifs ;
4. Assurer la formation continue pour les professionnels exerçant en bloc opératoire, en secteur interventionnel, en endoscopie, en unité de stérilisation et en unité d'hygiène, y compris pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Principauté d'Andorre ou de la Confédération suisse dans le cadre des demandes d'autorisation d'exercice de la profession d'infirmier.e de bloc opératoire diplômé d'Etat en France ;
5. Promouvoir la recherche et développer la documentation en soins infirmier.es en bloc opératoire. »

En outre, l'école a pour mission de :

- Dispenser une formation de qualité en collaborant avec les professionnels de terrain et les différents experts intervenant à l'école.
- Favoriser l'interprofessionnalité en développant le partenariat avec les différents instituts, et des enseignements communs.
- Développer la documentation et la recherche en soins infirmier.es de bloc opératoire.
- Promouvoir la recherche pédagogique
- Promouvoir la culture de la qualité et gestion des risques, cœur du métier IBODE, dans l'ensemble du dispositif de formation,
- Mettre en œuvre la formation préparatoire au concours.

Toujours selon l'Arrêté de formation du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier.e de bloc opératoire - Art. 3 (Titre 1 – Dispositions Générales)

« Dans le cadre de l'intégration de la formation d'infirmier.e de bloc opératoire diplômé d'Etat dans le schéma licence, master, doctorat, les écoles de formation signent avec l'Université disposant d'une composante santé et le conseil régional déterminant les modalités de participation à la formation des universités et les responsabilités des trois signataires ».

L'école du CHU de Rennes est placée sous la tutelle de L'Agence Régionale en Santé de Bretagne (A.R.S.). Elle assure le suivi et contrôle la mise en œuvre de la formation, des évaluations et la qualité de la formation, le contrôle des instances de gouvernance de l'institut

Le Directeur de l'école est assisté d'une Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Ecole (ICOGÉ) et d'une section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles (en référence à l'Arrêté du 17 avril 2018 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux).

L'école est administrée par le Centre Hospitalier Universitaire de Rennes.

Sa capacité d'accueil est agréée pour 40 étudiant.e.e.s.

L'équipe de l'école IBODE de Rennes

- Mme Marielle BOISSART - Directrice des Soins, coordinatrice, Pôle de Formation des Professionnels de Santé
- M. Le Professeur Erwan FLÉCHER, Conseiller scientifique
- Mme Delphine DUMORTIER, Cadre Supérieur de Santé - Coordinatrice des filières de spécialités IADE IBODE IPDE.
- Mme Anne VAGNEUR – Cadre de Santé IBODE hygiéniste - Responsable pédagogique
- M. Steven PAROT- IBODE formateur
- Mme Jordane BOUSQUET – IBODE formateur

- Mme Sylvie PIROT - Assistante de formation du niveau master
- Mme Dominique ROY LE TALLEC - Assistante de formation du niveau master

1.3. Le Projet Pédagogique

Ce projet pédagogique a pour but de vous guider tout au long de ces 4 semestres universitaires ; les approches pédagogiques favorisées au sein de l'école sont en lien avec les attendus du métier IBODE.

Le cadre pédagogique permet la mise en œuvre des enseignements théoriques et cliniques, de leurs évaluations, enrichie de la conception de votre accompagnement dans la construction de votre nouvelle identité professionnelle.

1.3.1. Définition du métier IBODE

Définition du métier « *L'infirmier.e de bloc opératoire diplômé d'État est un professionnel spécialisé expert, qui participe aux soins des personnes bénéficiant d'interventions chirurgicales, d'endoscopies ou d'actes techniques invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique. Ses compétences sont mises en œuvre dans le cadre d'un exercice en équipe pluri-professionnelle, en secteur interventionnel quelle que soit la discipline chirurgicale, ou en secteur associé tel que la stérilisation.*

Il/elle prépare, organise et réalise des soins et des activités en lien avec le geste opératoire, en pré, per et post interventionnel. Dans son champ de compétences, il/elle met en œuvre toutes les mesures d'hygiène et de sécurité en tenant compte des risques inhérents à la spécificité des personnes soignées, à la nature des interventions, au travail en zone protégée, et à l'utilisation de dispositifs médicaux spécifiques et à l'usage des nouvelles technologies. » - (Annexe 1 – Référentiel d'activités – Arrêté du 27 avril 2022)

1.3.2. La formation IBODE

La formation préparant au diplôme d'État d'Infirmier.es de bloc opératoire privilégie la culture de prévention et de gestion des risques en développant des compétences techniques, relationnelles, déontologiques et éthiques. Elle ambitionne le développement de l'autonomie et de la capacité à innover de l'apprenant. Elle lui permet de mettre en œuvre une communication professionnelle pertinente et de s'adapter aux situations diverses rencontrées avec la rigueur professionnelle nécessaire.

Cette formation est professionnalisante et vise à ce que les apprenants, acteurs de leur formation, soient capables de développer des savoirs et des compétences réflexives. Elle vise à les rendre ainsi capables d'adapter leur activité à un environnement professionnel sujet aux aléas et en permanente évolution. Ainsi, les étudiant.e.s sont garants de la qualité et de la sécurité des soins.

L'infirmier.e(e) de bloc opératoire diplômé(e) d'État est praticien réflexif. Ses capacités d'analyse et de traitement des situations complexes dans les secteurs d'activités concernés font de lui un interlocuteur privilégié et incontournable, capable de répondre de manière individualisée et personnalisée aux besoins des patients, dans tous les rôles qui lui sont dévolus, à savoir d'IBODE circulant, IBODE instrumentiste, IBODE aide opératoire, IBODE assistant de chirurgie.

La formation organisée en alternance est un dispositif de formation qui se situe entre une activité professionnelle et l'institut de formation où les apprenants sont formés à l'exercice du métier d'IBODE.

L'alternance intégrative vise à créer de la cohérence et à faire des liens entre les apprentissages faits sur les deux lieux de formation. Elle nécessite un fort investissement des professionnels qui participent à l'intégration des savoirs expérientiels et aide l'apprenant à en dégager des connaissances fondamentales, la diversité des lieux d'apprentissages cliniques proposés aux étudiant.e.s, renforce l'analyse objective à partir de la mesure des écarts rencontrés, au regard de la réglementation et des apports théoriques, et les incite à proposer des solutions.

La formation est organisée dans une dynamique progressive et évolutive de développement des compétences. Elle propose un apprentissage à l'auto-évaluation. Elle s'attache à des principes de collaboration et de coordination entre les métiers dans une volonté d'échanges et de concertation.

Elle développe des travaux d'analyse de situations de travail et d'analyse de pratiques professionnelles, et encourage à développer l'autonomie et la créativité.

Au final, le dispositif pédagogique, construit sur une alternance cours - stages, intègre des moyens d'apprentissage visant à acquérir des connaissances, des savoir-agir et des comportements adaptés à une prise en soins en équipe, ajustée et sécurisée du patient.

Il a également pour objectifs de former :

- Des praticiens réflexifs, responsables et autonomes,
- Des professionnels de santé capables de positionnement et de collaboration avec les autres acteurs de proximité,
- Des infirmier.es spécialisés contribuant à l'évolution du métier.

La formation débute le **lundi 08 septembre 2025, à 09 heures.**
La date de fin de formation est prévue le **vendredi 25 juin 2027 à 17 heures.**

2. LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Le référentiel de formation est construit par alternance entre des temps de formation théorique à l'école et des temps de formation clinique dans les blocs opératoires, dans différents secteurs interventionnels, en endoscopie, en unité de stérilisation et en unité d'hygiène.

Les périodes de stage sont comptabilisées sur la base de 35 heures par semaine. Les modalités d'organisation sont définies conjointement par l'école et les responsables de l'encadrement de stage.

Conformément à l'arrêté du 27 avril 2022, elle se compose de **80 semaines de 35h00.**

La formation totalise **1155 heures d'enseignements théoriques (cours magistraux, travaux dirigés, ateliers de simulation procéduraux, travaux de groupe)** et **1645 heures de stages.**

Ces 2800 heures de formation sont réparties sur 4 semestres universitaires de 5 mois chacun (soit 20 semaines d'enseignements et 1 semaine de congés). Chaque semestre universitaire permet la validation de 30 ECTS soit 120 ECTS sur l'ensemble de la formation.

Organisation de la formation

Enseignements cliniques	1645 heures	47 semaines de stages de 35h00 pour 47 ECTS
Enseignements théoriques	1155 heures	33 semaines de 35h00 pour 73 ECTS
Congés	140 heures	20 jours sur l'ensemble de la scolarité ainsi répartis: <ul style="list-style-type: none">- Du 22 au 29 décembre 2025 (5 CA)- Du 13 avril au 17 avril 2026 (5 CA)- Du 21 au 28 décembre 2026 (5 CA)- Du 19 au 23 avril 2027 (5 CA)

Répartition des durées d'enseignement par semestre

Semestre	Cours théoriques et Enseignements dirigés	Stages
Semestre 1	420h	280h
Semestre 2	490h	210h
Semestre 3	175h	525h
Semestre 4	70h	630h
Total	1155h	1645h

Calendrier prévisionnel des évaluations semestrielles (non contractuel)

Semestre	Semaines d'évaluation
S 1	Semaine 4 - Janvier 2026
S 2	Semaines 23 à 25 - Juin 2026
S 3	Semaines 45, 47 et 51 - Novembre décembre 2026
S 4	Avril à début Juin 2027

2.1. LES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (UE)

Les unités d'enseignement sont en lien les unes avec les autres et contribuent à l'acquisition des compétences. Elles couvrent 12 domaines et comportent des objectifs de formation, des contenus, une durée, ainsi que des modalités et critères de validation. Elles donnent lieu à une valorisation en crédits européens. La place des unités d'enseignement dans le référentiel de formation permet des liens entre elles et une progression de l'apprentissage des étudiant.e.s. Les savoirs qui les composent sont ancrés dans la réalité et actualisés. Elles se déroulent sur un seul ou plusieurs semestres, nous avons ainsi :

UE 1.01 - Sciences Infirmières et bloc opératoire (5 ECTS)

UE 1.02 – Sciences Médico-Chirurgicales (16 ECTS)

UE 2.01 – Techniques complexes d'assistance chirurgicale (7 ECTS)

UE 3.01 - Coordination des activités de soins liées aux processus péri-opératoire, pré, per et post-opératoire (5 ECTS)

UE 3.02 – Prévention et gestion des risques (14 ECTS)

UE 4.01 – Formation, tutorat et développement des compétences (3 ECTS)

UE 5.01 – Recherche (8 ECTS)

UE 5.02 –Langue vivante (4 ECTS)

UE 5.03 Mémoire (6 ECTS)

UE 5.04 –Analyse de pratiques professionnelles (4 ECTS)

UE 6.01 Optionnelle (1 ECTS)

UE 7.01 Stages (47 ECTS dont le stage recherche de 4 ECTS)

2.2. ENSEIGNEMENTS THEORIQUES

L'organisation :

Les horaires : Matin : 09h00 - 12h30 / Après-midi : 13h30 - 17h00

Soit des journées d'enseignements théoriques de 7h00 sur 5 jours (semaines de 35h00).

Certains enseignements/activités pédagogiques dont les évaluations peuvent débuter à partir de 8h00 le matin et/ou se terminer après 18h00, un délai de prévenance de 7 jours sera respecté dans la mesure des disponibilités des intervenants.

Le temps de présence obligatoire en cours est validé à partir d'un émargement.

L'enseignement théorique peut être réalisé à distance, **dans la limite de 50 % de la durée totale de la formation théorique.**

Plusieurs modalités pédagogiques sont proposées :

- Enseignements et travaux dirigés : TD
- Travaux de groupe : TG
- Cours magistraux : CM, e-learning ...
- Ateliers de simulation procédurale et haute-fidélité.

Les supports de cours sont mis à disposition des étudiant.e.s de la promotion pendant la durée de la formation sur un espace numérique de travail.

Les salles de cours sont indifférenciées sur l'ensemble du pôle, adaptées au nombre d'apprenants.
Le partenariat de l'école IBODE du PFPS avec le « laboratoire d'anatomie et de simulation en santé » de l'université de Rennes permet aux étudiant.e.s d'accéder aux ateliers pratiques dans des locaux disposant de matériel pédagogique d'apprentissage et de simulation procédurale.

Les Intervenants :

Exerçant dans différents établissements de santé publics et privés :

Professeurs des universités praticiens hospitaliers, chefs de clinique, chirurgiens, anatomistes, pharmaciens, anesthésistes, hygiénistes, biologistes, anatomopathologistes, épidémiologiste, enseignants chercheurs, universitaires, ingénieurs biomédicaux, techniciens de spécialité, psychologue clinicienne, sage-femme, cadre de santé, professionnels IBODE des spécialités concernées.....ainsi que les formateurs participant aux apprentissages théoriques, sont tous investis de la dynamique nécessaire et attendue dans la qualité de la formation de futurs professionnels et collaborateurs.

2.3. ENSEIGNEMENTS CLINIQUES ET POLITIQUE DES STAGES

2.3.1. Parcours de stage

Les stages peuvent s'effectuer en établissement public, privé, dans un secteur hôpital des armées ou auprès de chirurgiens libéraux.

Le volume horaire affecté aux stages est de 1 645 heures, soit 47 semaines de 35h00

Ils se déroulent hors du bloc opératoire d'origine de l'étudiant.e.

L'étudiant.e(e) effectue obligatoirement les stages suivants (selon arrêté de formation du 27 avril 2022) :

→ Stages obligatoires : 30 semaines (26 semaines en unités et 4 semaines stage recherche)

- Chirurgie ostéoarticulaire : 8 semaines minimum
- Chirurgie viscérale et vasculaire : 8 semaines minimum
- Assistance chirurgicale : 6 semaines minimum, (soit minimum 210 heures durant la formation)
- Stérilisation centralisée : 1 semaine
- Hygiène Hospitalière : 1 semaine
- Endoscopie : 1 semaine
- Logistique / régulation : 1 semaine (ciblée au cours d'un stage).
- Stage recherche : 4 semaines

→ Stages au choix de l'étudiant.e : 17 semaines (arrêté de formation du 27 avril 2022)

Selon le projet pédagogique de l'école et le projet professionnel de l'étudiant.e, les stages se dérouleront dans d'autres disciplines en tenant compte de l'expérience : ils ont une durée au moins égale à 2 semaines.

Un stage ERASMUS est possible au troisième ou quatrième semestre.

Le PFPS est inscrit au programme **ERASMUS +** depuis 2019.

La charte a été renouvelée pour la période **2021-2027**

Durée du stage ERASMUS : de 2 à 12 mois.

Destination de la mobilité : Les étudiant.e.s doivent effectuer leur mobilité dans un pays participant au programme ou dans un pays partenaire

Référente stage ERASMUS : Marie Béatrice MILLET – Cadre Supérieur de Santé - Coordinatrice des stages.

L'organisation du parcours de stages (arrêté de formation du 27 avril 2022)

→ Les stages doivent permettre d'aborder :

- La chirurgie à tous les âges de la vie.
- La chirurgie ambulatoire et conventionnelle.
- La chirurgie endoscopique.
- La chirurgie en radiologie interventionnelle.
- La programmation opératoire.
- La logistique/ régulation

→ Les stages doivent permettre d'explorer les différents rôles de l'IBODE (assistant chirurgical, instrumentiste, circulant) dans les différents temps vasculaires, septiques, aseptiques et prothétiques, urgences.

→ Les stages doivent permettre de découvrir les évolutions liées au développement des nouvelles technologies et notamment l'essor de la chirurgie robotique.

2.3.2. Organisation du temps en stage

En référence de l'arrêté du 27 avril 2022, l'enseignement clinique est de 1645 heures (47 semaines de 35h00).

L'amplitude horaire de travail par journée de stage varie en fonction des lieux de stage et des modalités d'apprentissage : 7h00, 10h00, 12h00.

La journée de stage peut s'effectuer sur une plage de matin ou une plage d'après-midi.

Des horaires de nuit, de fin de semaine ou jours fériés peuvent être proposés sous la seule condition que l'étudiant.e bénéficie d'un encadrement IBODE.

Le temps de présence en stage est validé à partir d'un émargement.

Pour les étudiant.e.s dont la formation est financée par leur employeur, hormis les alternant.e.s, un maximum de 23 semaines de la période en stage peut être réalisée chez cet employeur (à condition de ne pas revenir dans le secteur dans lequel l'étudiant.e travaillait antérieurement).

L'étudiant.e(e) doit adresser à l'école son planning prévisionnel validé par le responsable du stage dans les trois premiers jours du stage (document au format PDF identifié : nom-prénom-stage n°...).

L'étudiant.e. dispose de 30 minutes pour le temps du repas. L'amplitude horaire est donc de **la temporalité de la journée + 30 minutes**. Si le temps de repas est supérieur à 30 minutes, il est compensé d'autant dans l'amplitude horaire.

Tout dépassement horaire est récupéré **sur la journée du lendemain** dans le respect du référentiel de formation et du code du travail.

Toute modification d'amplitude horaire doit être validée par le responsable du stage et la responsable pédagogique.

Toute absence de stage doit être justifiée.

2.3.3. La planification des stages

La liste des terrains de stage proposée par l'école, est présentée aux instances. Les terrains de stage sont agréés par l'A.R.S.

Les 47 semaines d'apprentissage clinique sont réparties sur les 4 semestres de la formation comme suit :

- Semestre 1 – 8 semaines de stages
- Semestre 2 – 6 semaines de stages
- Semestre 3 – 15 semaines de stages
- Semestre 4 – 18 semaines de stages

Les stages en hygiène hospitalière et stérilisation sont réalisés préférentiellement au premier semestre. Cependant, les planifications de ceux-ci tiendront compte des parcours et projet individuel de formation des étudiant.e.s. Les équipes de ces terrains de stage souhaitent accueillir les stagiaires IBODE au minimum 2 semaines.

En lien avec l'arrêté de formation du 27 avril 2022, les stages en unité interventionnelle de radiologie, de neurologie et de cardiologie vous seront proposés par session de 1 à 2 semaines.

Les stages seront associés à des productions écrites (procédures chirurgicales, écriture réflexive...) et les situations rencontrées en stage pourront être exploitées dans le cadre de séances d'analyse des pratiques professionnelles.

L'apprentissage clinique des alternants (contrat d'apprentissage avec l'employeur)

L'étudiant.e en contrat d'apprentissage effectue son apprentissage clinique **chez son employeur**, sous condition **du respect de la prescription de l'arrêté du 27 avril 2022** relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier.e de bloc opératoire

2.3.4. L'accompagnement des étudiant.e.s en stage

L'engagement de chacun dans le parcours d'apprentissage de l'étudiant.e IBODE favorise le processus de professionnalisation.

Chaque étudiant.e est placé sous la responsabilité d'un maître de stage et d'un tuteur de stage ou d'un encadrant infirmier.e de bloc opératoire ou d'un autre professionnel médical ou paramédical pour les stages hors bloc opératoire. Ainsi, toujours placé sous la responsabilité d'un professionnel médical ou paramédical, l'étudiant.e acquiert progressivement de plus en plus d'autonomie dans l'exercice de son futur métier.

Les formateurs de l'école IBODE développent des collaborations avec les maîtres de stage. Ils sont aussi en liaison régulière avec le tuteur de stage ou l'encadrant infirmier.e de bloc opératoire afin de suivre le parcours des étudiant.e.s et régler au fur et à mesure les questions pédagogiques qui peuvent se poser.

Les formateurs de l'école s'engagent à assurer une visite de stage par an pour chaque étudiant.e afin d'assurer un suivi et d'échanger avec les tuteurs de stage qui accompagnent l'étudiant.e. Par ailleurs, ils répondent aux demandes de visites de l'étudiant.e, du tuteur de stage ou de l'encadrant infirmier.e-de bloc opératoire.

→Le maître de stage

Soignant exerçant des fonctions d'encadrement, il est responsable de l'organisation du stage : démarche d'accueil, suivi du présentisme.

Il met en place les moyens nécessaires à l'encadrement : nomme un professionnel de proximité au quotidien en fonction du planning du service et des objectifs de l'étudiant.e. Il désigne le tuteur et lui permet d'assurer au mieux sa mission auprès des étudiant.e.s.

Il est garant de la qualité de l'encadrement et assure les relations avec l'École. En raison de sa responsabilité dans la qualité de l'encadrement, il participe à l'évaluation des étudiant.e.s.

→Le maître d'apprentissage

En entreprise, le maître d'apprentissage assure la transmission de savoir-faire, de méthodes de travail et veille à la réalisation des missions et des projets de l'alternant. Il a pour principale mission de contribuer à l'acquisition par l'alternant des compétences correspondant à la qualification recherchée et au titre ou diplôme préparés, en lien avec le centre de formation. Il assure le lien avec le référent pédagogique de l'école.

Il est titulaire d'un diplôme ou d'un titre du même domaine professionnel et d'un niveau au moins équivalent à celui visé par l'apprenti ainsi que d'une année d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti.

→Le tuteur

Professionnel central dans l'accompagnement des étudiant.e.s en stage, c'est un soignant expérimenté et formé. Il représente la fonction pédagogique du stage : supervision des objectifs, mise à disposition de moyens pour favoriser les apprentissages. Ainsi, Il accompagne les stagiaires et évalue leur progression à partir des remarques des professionnels de proximité. Il facilite l'accès aux différents moyens de formations proposés techniques et humains : mise à disposition de documents, rencontre avec des personnes ressources. Il fixe des entretiens de suivi, prévoit des temps d'échanges autour des problématiques rencontrées pendant le stage.

Il assure des relations spécifiques avec le formateur référent du stage. Il propose des solutions en cas de difficultés et formalise l'acquisition des compétences, la réalisation des actes ou activités et prend connaissance des bilans des périodes de formation clinique. Enfin, il construit le parcours de stage en lien avec le formateur référent et le maître de stage avec le cas échéant des possibilités de circuit dans un pôle d'activités afin d'identifier au mieux le parcours des patients. Il recueille l'ensemble des éléments auprès des différents professionnels pour effectuer les différents bilans de stage avec l'étudiant.e. Il est le garant de l'évaluation de fin de stage.

→ Les professionnels de proximité

Les infirmier.es de bloc opératoire sont responsables de l'encadrement au quotidien. Ils sont désignés en début de stage par le maître de stage qui prend en compte leur disponibilité et les objectifs pédagogiques, institutionnels et personnels que doit atteindre le stagiaire. Ils aident l'étudiant.e dans l'acquisition des

compétences, l'accompagnent dans l'apprentissage des gestes professionnels lors des soins, suscitent la réflexion et encouragent l'étudiant.e dans ses recherches. Enfin, ils entretiennent des contacts réguliers avec le tuteur par rapport à la progression de l'étudiant.e, en objectivant par écrit les appréciations.

→ **L'étudiant.e** : l'étudiant.e est acteur de son apprentissage au cours des stages

2.3.5. Objectifs et activités de stage

Les objectifs de stage

Les objectifs de stage institutionnels sont complétés par vos objectifs personnels correspondant à vos besoins d'apprentissage.

Ces derniers construits, avant le début de votre stage, à partir des référentiels compétences et activités, évoluent au fur et à mesure de votre formation.

Ils sont spécifiques au lieu de stage, cohérents avec votre parcours professionnel et adaptés à votre calendrier de formation.

Vous les présentez à l'équipe encadrante dès les premiers jours de votre stage.

Un bilan de mi-stage sera réalisé à votre demande, avec le tuteur. De préférence, il sera programmé au début du stage

L'évaluation de votre stage se fera en votre présence, avec le tuteur IBODE qui vous a accompagné. La date du bilan de fin de stage sera, de préférence, programmée dès le début du stage.

Le stage d'assistance chirurgicale est validé par le chirurgien qui sera le maître de stage ou maître de l'apprentissage.

L'activité en stage

L'étudiant.e trace son activité de stage sur un document dédié. Pour les stages au bloc opératoire, cette activité est identifiée, au jour le jour, et présente les différents rôles de l'IBODE (circulant, instrumentiste, assistant chirurgical), les procédures chirurgicales, et les activités de soins en lien avec les compétences visées et les noms des praticiens qualifiés en chirurgie. Le(s) tuteur(s) et les professionnels de proximité sont sollicités pour évaluer au fil de l'eau les activités et prises en soin réalisées afin de permettre un développement continu des compétences au cours du stage et ajuster, au besoin, les objectifs de stage.

Les productions en stage :

Au cours des stages, l'étudiant.e. devra produire un travail différencié selon le stage tel qu'un audit hygiène, une rédaction de protocoles, une recherche sur DM spécifique, un déroulé chirurgical avec risques associés, liens et actions de l'IBODE, une procédure chirurgicale avec risques associés, liens et actions de l'IBODE au regard du rôle exercé, une bibliographie avec lecture critique d'article scientifique en français et ensuite en anglais)

Ces productions sont validées par les professionnels de terrain concernés et sont inclus dans le dossier de stages de l'étudiant.e.

Chaque évaluation de stage est réalisée par le tuteur, à partir de l'atteinte des objectifs institutionnels et personnels.

Pour l'évaluation de votre stage, vous présentez votre argumentation écrite à l'équipe. Cette argumentation se situe dans un champ professionnel, guidé par la recherche de construction d'une identité et d'un positionnement attendus d'un.e infirmier.e de bloc opératoire.

La rencontre pour cette évaluation est un temps d'échange entre le tuteur et l'infirmière en formation.

Les critères et exigences évoluent au cours de la formation.

Le stage est ensuite validé par l'équipe pédagogique de l'école. Cette validation prend en compte plusieurs éléments :

- Pertinence et adéquation des objectifs personnels de l'étudiant.e.,
- Qualité de l'argumentation,
- Activités réalisées,

- Productions personnelles en lien avec le stage (audit hygiène, rédaction de protocoles, recherche sur DM non présenté dans le Module 2, déroulés chirurgicaux avec risques associés, liens et actions de l'IBODE, procédures chirurgicales avec risques associés, liens et actions de l'IBODE au regard du rôle exercé...)
- Évaluation de l'équipe médicale et paramédicale,
- Assiduité.

Ces validations sont intégrées dans votre dossier de scolarité.

2.4. ACTIVITÉS ET PRODUCTIONS SPÉCIFIQUES

2.4.1. L'écriture réflexive des pratiques

Il s'agit de vous aider à trouver un **sens** à votre activité professionnelle par l'analyse professionnelle. Cette posture de questionnement et de recherche contribue à l'acquisition des compétences du métier d'infirmier.e de bloc opératoire.

L'écriture de la réalité observée : outil de professionnalisation

Le travail consiste à analyser une situation de soins vécue par l'étudiant.e en stage. Il s'agit pour l'apprenant.e de trouver un sens à son activité professionnelle par l'analyse. Cette posture de questionnement et de recherche contribue à l'acquisition des compétences du métier d'infirmier de bloc opératoire.

L'analyse réflexive de la pratique à partir de l'écriture

Votre travail écrit sera enrichi, au sein de l'école, lors de rencontres avec un IBODE qui vous accompagne tout au long de la formation. La rencontre avec l'IBODE accompagnateur favorise la position distanciée et l'analyse de la pratique à partir d'un échange formalisé.

2.4.2. L'interprofessionnalité en formation

Travaux en groupe en interprofessionnalité

Des travaux en groupe sur une thématique précise sont organisés en interprofessionnalité.

La finalité de ce projet est axée sur l'exercice professionnel futur, par la découverte des autres professionnels de santé et de leurs champs de compétences respectifs.

L'objectif principal est d'envisager les collaborations possibles et indispensables, de réfléchir ensemble à la construction professionnelle et à l'exercice de l'interprofessionnalité.

Participation à la formation des futurs professionnels de santé

Durant votre formation, dans le cadre de l'interprofessionnalité et au regard du bloc 4, de la Compétence 7 du référentiel de compétences : « Former et informer les professionnels et les professionnels en formation »

UE 4.01 – Formation, tutorat et développement des compétences ; des activités pédagogiques à partir d'une activité cœur métier, seront réalisées en groupe avec la filière IPDE et/ou la filière IADE.

Ces activités ont pour objectifs de vous initier à la formation de futurs professionnels de santé en :

- Travaillant ensemble sur une thématique,
- Appréhendant la dynamique de groupe afin d'en identifier ses richesses, ses freins et vous projeter demain membre d'une équipe pluridisciplinaire,
- Vous amenant à assurer différents rôles favorisant l'expression orale devant un public, l'acquisition de méthodes de recherche et de différentes présentations de travaux.

2.5. SUIVI PÉDAGOGIQUE

Notre ambition est de permettre à chaque étudiant.e de bénéficier d'un parcours de formation individualisé à même de répondre à ses attentes en formation et à développer les compétences attendues. Notre projet pédagogique est centré sur l'apprenant, afin de tenir compte et de valoriser ses expériences, ses acquis et ses potentialités propres.

L'accompagnement sollicite les capacités d'autoévaluation et d'analyse de l'étudiant.e pour l'inviter à identifier ses processus d'apprentissage, d'intégration de connaissances, de raisonnement clinique. Il lui permet de comprendre sa dynamique au sein d'un groupe et sa participation à la cohésion d'une équipe ; et de s'approprier un cadre de références professionnelles.

2.5.1. Principe de l'individualisation de la formation

Individualiser la formation c'est permettre à l'étudiant.e d'identifier et de mobiliser ses ressources internes et externes, de les combiner judicieusement pour résoudre des problèmes, prendre des décisions, faire preuve d'initiatives et de se positionner professionnellement. C'est aussi permettre à l'étudiant.e d'exprimer sa singularité, de poser des choix, de hiérarchiser ses priorités, de les exprimer et les négocier pour construire un parcours de formation adapté et cohérent. Ainsi l'étudiant.e développe son autonomie et son implication dans la formation.

L'étudiant.e bénéficie de la dynamique du groupe et identifie ses besoins individuels. Adulte en formation, il établit avec les formateurs son projet individuel de formation et est acteur dans sa réalisation. Au cours de l'accompagnement, l'étudiant.e et le formateur sont dans une relation pédagogique basée sur le respect et la confidentialité. Le statut d'étudiant.e est, selon nous, un statut qui se doit d'être protégé dans le sens où le temps de formation est un temps de questionnement, où l'erreur est accueillie comme l'occasion de dépasser une difficulté, où chacun a la possibilité de progresser à son rythme et de bénéficier d'un soutien particulier dans des moments de doute ou de difficulté. L'équipe de cette école s'engage à apporter une attention particulière à chaque étudiant.e de telle sorte qu'il soit dans les meilleures conditions pour mener à bien son projet professionnel. L'accompagnement vise à renforcer la professionnalisation de l'étudiant.e.

2.5.2. Les moyens de l'accompagnement

La traduction de l'accompagnement dans le dispositif de formation est la mise à disposition de l'étudiant.e d'un ensemble de moyens favorisant la mise en place des apprentissages tout au long de la formation.

Un accompagnement personnalisé sur les deux années est formalisé par des moments programmés avec l'étudiant.e à des étapes clefs du parcours de formation, au cours des apprentissages cliniques et théoriques. L'objectif de ce suivi individuel est d'aider l'étudiant.e à se situer pendant la formation dans son positionnement, au regard des compétences visées pour l'IBODE et dans son projet. Par une approche réflexive, les formateurs invitent l'étudiant.e à identifier ses processus d'apprentissages, à les développer à partir des ressources internes et externes. Ils tiennent compte de ses conditions de formation, et contribuent à donner du sens à son projet de formation dans la perspective de construire des compétences professionnelles.

Les formateurs accueillent la singularité de chaque étudiant.e, et le guident vers l'appropriation d'un cadre de valeurs et de références communes à la profession IBODE.

Entretiens individuels

Concrètement, chaque étudiant.e rencontre pendant environ 45 min, son référent pédagogique à des étapes clefs du parcours de formation.

L'étudiant.e est régulièrement invité à une autoévaluation et à un positionnement sur son avancée dans le développement des compétences correspondant aux différents axes de professionnalisation du parcours de formation. Les formateurs l'accompagnent dans cette démarche et dans la mise en évidence des ressources pédagogiques les plus adaptées pour répondre à ses attentes et favoriser sa progression jusqu'au niveau requis pour prendre des responsabilités d'IBODE.

Les rendez-vous sont programmés et un compte rendu validé par l'étudiant.e est conservé dans le dossier scolaire. Les entretiens pédagogiques en institut doivent être préparés par l'étudiant.e en amont de la rencontre programmée. Tout entretien non préparé sera annulé et reporté.

À tout moment de la formation l'étudiant.e peut demander à rencontrer un membre de l'équipe pédagogique pour faire part d'un questionnement ou d'une difficulté. L'équipe s'engage à donner un RDV dans les meilleurs délais et à répondre au mieux aux attentes de l'étudiant.e.

Accompagnement au retour des apprentissages cliniques

Au cours des visites de stage, les formateurs assurent le suivi des apprentissages cliniques de chaque étudiant.e et évaluent, en partenariat avec les tuteurs, le développement du raisonnement clinique des apprenant.e.s.

Par ailleurs, des temps d'échanges sont organisés lors des retours à l'école après les périodes d'apprentissage. Il s'agit de temps de parole en groupes où les vécus de stage sont exprimés en présence de l'équipe pédagogique et où des situations spécifiques de travail sont analysées. Cette activité contribue à prendre de la distance, gagner en ouverture d'esprit, construire peu à peu une identité professionnelle et se projeter dans un exercice futur. Ces échanges permettent à l'étudiant.e de cheminer pour faire évoluer ses connaissances et ses représentations. Les formateurs contribuent à donner du sens aux différentes situations et à les relier à des réalités professionnelles. A chaque séance, des situations de travail sont exploitées dans une logique réflexive. Ainsi par l'identification de situations problèmes, le repérage d'événements indésirables, l'apprenant décode progressivement son rapport à la situation de travail et est plus à même de dépasser les difficultés qu'il rencontrera ultérieurement.

A la suite des périodes de stage, et sur 3 séances en ½ groupe au cours de votre formation, les apprenants bénéficient de séances d'analyse des pratiques centrées sur le développement de la posture professionnelle et la prise en soin des patients au bloc opératoire. Ces séances sont réalisées par un intervenant extérieur.

2.6. EVALUATIONS et OBTENTION DU DIPLOME D'ETAT

2.6.1. L'évaluation des compétences : les crédits européens

Le référentiel donne lieu à l'attribution des crédits conformément au système européen de transferts de crédits « European Credit Transfert System » (ECTS). 30 crédits sont affectés par semestre de formation.

La notion de charge de travail de l'étudiant.e prend en compte toutes les activités de formation (cours, séminaires, stages, mémoire, travail personnel, évaluations...) et toutes les formes d'enseignement (présentiel, à distance, en ligne...).

La charge de travail de l'étudiant.e est évaluée en moyenne de 20 à 25 heures de travail par crédit d'enseignement en école et 35 heures par crédit pour l'enseignement clinique.

2.6.2. Les modalités d'attribution des ECTS

Sur les 120 crédits européens obtenus lors de la formation, 73 ECTS relèvent de l'évaluation des enseignements en école sur les 12 unités.

Les évaluations portent sur les unités d'enseignement d'un semestre et les modalités sont variées : *individuelle ou en groupe restreints, le support d'évaluation peut être une épreuve écrite de connaissances (QCM, QCROC), le travail d'analyse d'une situation clinique, d'incidents critiques, analyse d'articles scientifiques, écriture réflexive des pratiques...*

47 ECTS proviennent de l'évaluation clinique en stages.

Pour chaque compétence, des critères d'évaluation ont été décrits. Ils fixent le niveau d'exigence permettant d'identifier la maîtrise de la compétence. Dans chaque stage, les professionnels du lieu de stage évaluent les critères pour chaque compétence et renseignent la feuille d'évaluation par une argumentation précise et factuelle.

L'évaluation de l'étudiant.e prendra en compte son niveau de formation (semestre d'études, enseignements théoriques reçus, acquisitions antérieures...), sa progression et ses acquis.

Un dossier de suivi des apprentissages est élaboré conjointement par l'étudiant.e et les professionnels IBODE. Il permet d'évaluer la progression des acquisitions des différentes compétences en stage.

Les modalités de contrôle continu (MCC) sont transmises aux étudiant.e.s dès validation par les instances de l'Université.

2.6.3. L'obtention du diplôme d'Etat

Chacune des 9 compétences s'obtient de façon cumulée :

→ **Par la validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence**

→ **Par l'acquisition de l'ensemble des éléments des compétences évaluées lors des stages.**

En fin de formation le jury d'attribution du diplôme d'Etat d'infirmier.e de bloc opératoire se prononce au vu de l'ensemble du dossier de l'étudiant.e et du procès-verbal du dernier jury semestriel.

Le diplôme d'Etat d'infirmier.e de bloc opératoire est attribué sur l'obtention de 120 crédits européens. Le décret n° 2014-1511 du 27 avril 2022 confère le grade universitaire de master au diplôme d'Etat d'infirmier.e de bloc opératoire.

2.7. EVALUATION DE LA FORMATION

Nous avons la volonté d'offrir aux étudiant.e.s de l'école IBODE de Rennes une formation de qualité.

Vous serez régulièrement sollicités pour renseigner des enquêtes de satisfaction :

- Évaluation de la qualité des enseignements théoriques (fin année universitaire)
- Évaluation de la qualité du dispositif de formation (fin d'année universitaire)
- Évaluation de la satisfaction en stages (à la fin de chaque stage) ...

De plus, l'équipe pédagogique de l'école sollicitera l'avis des étudiant.e.s à plusieurs moments de leurs parcours de formation :

- Lors des entretiens individuels
- Lors des réunions de l'Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Ecole (ICOGÉ) dans laquelle siègent les référents de promotion.
- Dans l'année qui suit l'obtention du diplôme (bilan de la prise de poste)

Le bilan de ces évaluations permet d'ajuster au mieux le projet pédagogique et de faire évoluer le dispositif de formation et de répondre aux attentes de la certification des écoles.

3. CONCLUSION

Vous venez de prendre connaissance du projet pédagogique de l'école d'IBODE du CHU de Rennes : objectifs, contenu, calendrier, échéances et organisation.

Nous souhaitons que l'ensemble de ces informations concernant votre formation vous donne rapidement des repères, vous aide à planifier votre organisation et contribue à votre intégration et votre autonomie.

Afin de vous aider à réaliser votre projet de formation, nous mettons à votre disposition : outils, moyens et compétences. Notre mission est de vous accompagner jusqu'à votre présentation au diplôme d'Etat d'infirmier.e(e) de bloc opératoire.

Nous vous souhaitons une formation agréable, épanouissante et réflexive.

Septembre 2025

L'équipe pédagogique de l'école d'IBODE de Rennes

4. ANNEXE : calendrier de scolarité promotion 2025-2025

Promotion 2025-2027 semestre 1 8 semaines de stage																																							
sept-25							oct-25							nov-25							déc-25							janv-26											
N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
35						5	7	40						1	2	44						1	2	48						1	2	49						1	2
36	8	9	10	11	12	13	14	41	6	7	8	9	10	11	12	45	3	4	5	6	7	8	9	50	8	9	10	11	12	13	14	51	5	6	7	8	9	10	11
37	15	16	17	18	19	20	21	42	13	14	15	16	17	18	19	46	10	11	12	13	14	15	16	52	15	16	17	18	19	20	21	53	12	13	14	15	16	17	18
38	22	23	24	25	26	27	28	43	20	21	22	23	24	25	26	47	17	18	19	20	21	22	23	54	22	23	24	25	26	27	28	55	19	20	21	22	23	24	25
39	29	30						44	27	28	29	30	31			48	25	26	27	28	29	30		56	29	30	31					57	26	27	28	29	30	31	

Promotion 2025-2027 semestre 2 6 semaines de stage																																							
fév-26							mars-26							avr-26							mai-26							juin-26											
N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
5						1	2	9						1	2	14						1	2	18						1	2	23						1	2
6	2	3	4	5	6	7	8	10	2	3	4	5	6	7	8	15	6	7	8	9	10	11	12	19	4	5	6	7	8	9	10	24	8	9	10	11	12	13	14
7	9	10	11	12	13	14	15	11	9	10	11	12	13	14	15	16	13	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	25	15	16	17	18	19	20	21
8	16	17	18	19	20	21	22	12	16	17	18	19	20	21	22	17	20	21	22	23	24	25	26	21	18	19	20	21	22	23	24	26	22	23	24	25	26	27	28
9	23	24	25	26	27	28		13	23	24	25	26	27	28	29	18	27	28	29	30				22	25	26	27	28	29	30	31	27	29	30					
								14	30	31						19								23								28							

Retour employeur/vacances/rattrapages...															
juillet-26							août-2026								
N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
27						1	2	32						1	2
28	6	7	8	9	10	11	12	33	3	4	5	6	7	8	9
29	13	14	15	16	17	18	19	34	10	11	12	13	14	15	16
30	20	21	22	23	24	25	26	35	17	18	19	20	21	22	23
31	27	28	29	30	31			36	24	25	26	27	28	29	30
								37	31						

Légende	
RECHERCHE	STAGE RECHERCHE
STAGE ECOLE	TEMPS APPRENTISSAGE CLINIQUE PFRS & ECOLE CHIRURGIE
COURS	ENSEIGNEMENT THEORIQUE
STAGE	ENSEIGNEMENT CLINIQUE
COURS LEARNING	COURS E LEARNING / Temps Personnel Mémoire
CONGES	CONGES
FERIES	JOUR FERIE

Promotion 2025 -2027 semestre 3 15 semaines de stage																																							
sept-26							oct-26							nov-26							déc-26							janv-27											
N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
35	31	1	2	3	4	5	6	40						1	2	44						1	2	48						1	2	51						1	2
36	7	8	9	10	11	12	13	41	5	6	7	8	9	10	11	45	2	3	4	5	6	7	8	49	7	8	9	10	11	12	13	53	4	5	6	7	8	9	10
37	14	15	16	17	18	19	20	42	12	13	14	15	16	17	18	46	9	10	11	12	13	14	15	50	14	15	16	17	18	19	20	54	11	12	13	14	15	16	17
38	21	22	23	24	25	26	27	43	19	20	21	22	23	24	25	47	16	17	18	19	20	21	22	52	21	22	23	24	25	26	27	55	18	19	20	21	22	23	24
39	28	29	30					44	26	27	28	29	30	31		48	23	24	25	26	27	28	29	53	28	29	30	31				56	25	26	27	28	29	30	31

Promotion 2025-2027 semestre 4 18 semaines de stage																																							
fév-27							mars-27							avr-27							mai-27							juin-27											
N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	N°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
5	1	2	3	4	5	6	7	9	1	2	3	4	5	6	7	13	1	2	3	4	5	6	7	17	1	2	3	4	5	6	7	22	1	2	3	4	5	6	7
6	8	9	10	11	12	13	14	10	8	9	10	11	12	13	14	14	8	9	10	11	12	13	14	18	8	9	10	11	12	13	14	23	8	9	10	11	12	13	14
7	15	16	17	18	19	20	21	11	15	16	17	18	19	20	21	15	12	13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	24	14	15	16	17	18	19	20
8	22	23	24	25	26	27	28	12	22	23	24	25	26	27	28	16	19	20	21	22	23	24	25	20	17	18	19	20	21	22	23	25	21	22	23	24	25	26	27
								13	29	30	31					17	26	27	28	29	30			21	24	25	26	27	28	29	30	26	28	29	30				